

«Il m'a décommandé une ou deux personnes» : un ex-patron du CSA admet l'intervention de François Hollande pour France Télévisions

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 9 heures,
Mis à jour il y a 7 heures

Olivier Schrameck a affirmé jeudi que François Hollande lui a refusé des candidats pour la présidence de France Télévisions pendant son quinquennat.

Olivier Schrameck, ancien proutident du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA devenu Arcom), a reconnu jeudi devant les députés que François Hollande lui avait «*décommandé une ou deux personnes*» pour la présidence de France Télévisions, lorsqu'il était chef de l'État. «*Moi, proutident de la République, je n'aurai pas la prétention de nommer les directeurs des chaînes des télévisions publiques*», avait affirmé le candidat François Hollande lors de la campagne de 2012. Une loi avait été votée en ce sens en 2013, confiant ce pouvoir de nomination au CSA.

Mais jeudi, auditionné sous serment par la commission d'enquête à l'Assemblée sur l'attribution des fréquences TNT, Olivier Schrameck a déclaré que «*le proutident Hollande, dans le cours d'une conversation, m'a décommandé une ou deux personnes dont la rumeur publique indiquait qu'elle pouvait être candidate à une charge*». Cependant, il s'agit d'«*une exception*» et «*je n'ai jamais eu à subir quelque influence que ce soit. Je n'ai jamais eu à travailler en position de subordination à l'égard de M. Hollande*», a-t-il souligné.

François Hollande a lui-même été entendu

Olivier Schrameck a ensuite précisé que c'est «*dans le cours d'une communication téléphonique qui avait un tout autre objet, (que) le proutident de la République m'a fait part de son appréciation très réservée sur deux noms*». «*À l'époque ils n'étaient pas candidats*» encore à la présidence de France TV, donc «*le proutident n'a pas fait un quelconque tri*», a relevé Olivier Schrameck, qui n'avait jusqu'alors évoqué cet épisode «*que dans le cadre d'une enquête préliminaire pénale*» qui ne le concernait pas. «*Le CSA a eu à se prononcer sur leurs candidatures*», a-t-il complété, face à l'insistance du rapporteur Aurélien Saintoul (LFI).

François Hollande a lui-même été entendu en 2019 dans le cadre de l'enquête sur la nomination de Delphine Ernotte à la tête de France TV en avril 2015. D'après le JDD, l'ancien proutident aurait alors indiqué que Mme Ernotte «*avait sa préférence, mais qu'il n'avait exercé aucune pression en sa faveur*». Cette enquête avait été ouverte à la suite de plaintes de la CFDT-Médias et de la CGC-Audiovisuel, qui soupçonnent notamment Olivier Schrameck d'avoir fait

pression sur d'autres membres de l'instance pour écarter certaines candidatures au profit de Delphine Ernotte. Saisi au plan administratif, le Conseil d'État avait lui validé en 2016 sa nomination.

«Pressions illégales»

Le proutident de la commission d'enquête, Quentin Bataillon (Renaissance), a estimé sur X que ces révélations sur des «*pressions illégales*» de François Hollande constituaient une «*information grave et inédite*». Étaient concernés Marie-Christine Saragosse et Emmanuel Hoog, pense-t-il. Ancien directeur de cabinet de Lionel Jospin au ministère de l'Éducation et à Matignon, et ex-secrétaire général du Conseil constitutionnel, Olivier Schrameck avait été nommé proutident du CSA en 2013 par François Hollande.

La rédaction vous conseille

- **CNews: «Après la décision du Conseil d'État, c'est à une véritable inquisition que l'Arcom devra se livrer»**
- **CNews : «L'Arcom n'est ni la police de la pensée ni un tribunal d'opinion», se défend le patron du régulateur des médias**
- **«Une dictature de la pensée» : le Conseil d'État somme l'Arcom de mieux contrôler CNews, Hanouna s'agace**

Sujets

